

J'espère que vous allez bien. Je vous écris aujourd'hui en tant que citoyen inquiet et en tant que survivant de la fusillade de Danforth. Je tiens à exprimer mon soutien résolu au projet de loi C-21, qui est actuellement à l'étude au Sénat.

La fusillade de Danforth m'a plongé dans un cauchemar que quiconque ne devrait jamais avoir à endurer. Le bruit terrifiant des coups de feu, le chaos qui s'ensuit et la perte insensée de vies innocentes ont laissé des traces indélébiles dans ma mémoire. Dans la foulée, j'ai été confrontée à un tourbillon d'émotions : culpabilité du survivant, stress post-traumatique, anxiété et dépression. Ma famille a elle aussi enduré d'immenses souffrances, sa vie a été bouleversée à jamais par le traumatisme que nous avons collectivement vécu.

La violence armée n'inflige pas seulement des blessures physiques; elle s'infiltré dans nos esprits et laisse des cicatrices qui passent souvent inaperçues. Les survivants à une fusillade sont aux prises avec de lourdes séquelles de santé mentale. Les souvenirs, les cauchemars et l'hypervigilance font partie intégrante de la vie quotidienne des survivants, tandis que l'anxiété et la dépression prennent de plus en plus d'emprise sur eux. Il ne faut pas sous-estimer les répercussions sur la santé mentale des survivants et de leurs familles. Nous devons reconnaître et traiter cette épidémie cachée.

Le projet de loi C-21 représente une avancée non négligeable dans le renforcement du contrôle des armes à feu et de la sécurité publique au Canada. Je crois fermement que les mesures proposées dans ce projet de loi sont cruciales pour prévenir de futures tragédies comme celle que j'ai vécue et pour rendre nos collectivités plus sûres. L'élargissement des dispositions, telles que la définition prospective des armes d'assaut interdites, et la réglementation des armes fantômes sont essentiels pour garantir que les armes dangereuses ne tombent pas entre de mauvaises mains.

Je reconnais également que ce projet de loi ne vise pas à retirer les armes de poing existantes aux propriétaires légitimes, mais plutôt à éliminer l'ajout de nouvelles armes de poing à la possession privée ou sur le marché. Le projet de loi établit un équilibre entre le respect des droits des propriétaires existants et la protection du public contre d'autres risques.

Toutefois, je tiens à souligner l'importance d'examiner la question de la détention d'armes de poing. Les armes de poing, en particulier lorsqu'elles sont détenues par des particuliers, présentent des risques importants pour la sécurité publique. Elles ont contribué à d'innombrables homicides et cas de violence contre son partenaire intime. Nous l'avons observé il y a quelques semaines en Ontario, où les armes de poing ont joué un rôle dévastateur dans un incident tragique.

Bien que je respecte le tir sportif en tant que loisir, j'estime qu'aucune activité de loisir ne doit primer sur la vie humaine et la sécurité de nos collectivités. Les armes de poing ont causé des dommages importants. Leur accessibilité et leur potentiel d'utilisation abusive doivent l'emporter sur tout argument en faveur de leur possession privée.

Il est essentiel que, lors de l'examen du projet de loi C-21, nous donnions la priorité au bien-être et à la sécurité du public plutôt qu'aux intérêts d'un petit groupe d'amateurs. La sécurité de nos collectivités et la prévention de nouvelles tragédies devraient être au premier plan de nos décisions concernant les dispositions législatives sur le contrôle des armes à feu.

Entreposage des armes de poing et armes à feu volées : Outre les questions liées à la possession d'armes de poing, il est essentiel de prendre en compte l'entreposage sécuritaire des armes à feu. La

fréquence des vols d'armes de poing dans les domiciles et les magasins est très préoccupante. La facilité avec laquelle les armes à feu peuvent être volées et tomber entre de mauvaises mains constitue un risque important pour la sécurité publique. Il est impératif que nous nous attaquions également à cette question, car elle a une incidence directe sur la sécurité de nos collectivités.

En conclusion, je tiens à vous remercier pour les services que vous rendez à notre grande nation et pour l'attention que vous portez à la question de la violence armée, qui a des répercussions considérables. J'attends avec impatience de connaître votre position sur le projet de loi C-21 que ce soit au sujet des préoccupations liées à la possession d'armes de poing, de leur contribution aux homicides et à la violence contre un partenaire intime, du besoin urgent d'un entreposage sécuritaire des armes à feu et de la reconnaissance de l'intention du projet de loi.

Si vous avez des questions ou désirez obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Cordialement,

Ali Demircan

Membre fondateur de Danforth Families for Safe Communities